

MAIRIE DE POMPIGNAC

DEMANDE SUBVENTION 2024
Subvention de fonctionnement

NOM DE VOTRE ASSOCIATION :

PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER DE SUBVENTION :

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

MONTANT DE SUBVENTION DEMANDÉE : €

Motivation de la demande :

Votre dossier complet (dossier rempli et pièces à joindre) est à envoyer

AVANT LE 15 mars 2024

par voie dématérialisée à l'adresse suivante : mairie@pompignac.fr, par dépôt du dossier au secrétariat de la mairie ou par envoi postal à l'adresse suivante : Vie Associative, Mairie de Pompignac, 23 avenue de la Mairie 33370 Pompignac

Attestation sur l'honneur

*Je, soussigné(e) (nom, prénom) :
Représentant(e) légal(e) de l'association, en qualité de (fonction) :.....
déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant, certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics, déclare le présent dossier de demande de subvention complet.*

Signature:

I. Demande de subvention

1. Présentation de votre association

Numéro SIRET de l'organisme :

(fourni par la direction régionale de l'INSEE, démarche gratuite)

Numéro RNA (Répertoire National des Associations) :

(attribué à l'occasion des enregistrements de création ou de modification en préfecture)

Date de déclaration de création en préfecture :

Nombre d'adhérents (au 31-12-2023) :

Fédération :

Numéro d'agrément jeunesse et sports :

Mois de l'arrêté des comptes en 2023 :

Date dernière AG :

Représentants de l'organisme

	Nom Prénom	Tél. (portable ou fixe)	Courriel
Président			
Trésorier			
Secrétaire			
Directeur			

Adresse du siège social :

.....

.....

Adresse et courriel de correspondance (si différents) :

.....

.....

2. Renseignement sur les intervenants

Nombre de bénévoles	
Nombre d'heures de bénévolat à l'année	
Nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés (hors emplois aidés)	
Nombre d'heures payées à l'année	

2-1-ENCADREMENT DIPLOME SPORT ET HORS SPORT (indiquer le nombre)

Brevet d'état	
Brevet autre	
Formation sans brevet	
Salariés	

2.2 Mise en place de pratique de sport partagé

Oui Non

3. Aides financières

Financier	récapitulatif 2023		prévue en 2024	
	en euros	motif de l'aide	en euros	motif de l'aide
Collectivités				
Pompignac				
Autre commune				
CDC				
Département				
Région				
Autre				
Autre				
Autre				
Totaux				

4. Aides matérielles

Mise à disposition d'un local :

Communal

Oui* Non

Intercommunal

Oui Non

Appartenant à une autre(s) commune(s)

Oui Non

Privé

Oui Non

* si oui, lequel ?

Mise à disposition de matériel :

Communal Oui* Non
Intercommunal Oui Non
Appartenant à une autre(s) commune(s) Oui Non
Privé Oui Non

* si oui, lequel ?

Mise à disposition de personnel :

Communal Oui* Non
Intercommunal Oui Non
Appartenant à une autre(s) commune(s) Oui Non
Privé Oui Non

* si oui, lequel ?

5. Effectif détaillé de l'association arrêté au 31-12-2023

Effectifs	Total	Hommes		Femmes	
		> 18 ans	< 18 ans	> 18 ans	< 18 ans
Nombre d'adhérents total					
Dont nombre de licenciés					

6. Lieu de résidence des adhérents pour la saison 2023/2024

	Pompignac	CDC	Autre	Total
Nbre adhérents				

7. Résultat d'activité pour la saison 2022/2023

SPORTS COLLECTIFS (préciser le niveau de la meilleure équipe engagée en championnat) *

> 18ans	
< 18ans	

SPORTS INDIVIDUELS (préciser le niveau du meilleur compétiteur) *

> 18ans	
< 18ans	

AUTRES ASSOCIATIONS : FAITS SIGNIFICATIFS DE LA SAISON (concours, représentation, distinction, ...)

8. SITUATION FINANCIÈRE :

(à la date de clôture des comptes)

Résultat de l'exercice Excédentaire €

ou

Résultat de l'exercice Déficitaires €

Solde

Compte courant	
Compte épargne	

9. Récapitulatif de l'utilisation de la subvention 2023

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9-1 Animations (indiquer le nombre)

Animations	Sur Pompignac	CdC	Hors CdC
Compétitions			
Repas			
Quine/loto			
Soirée dansante			
Vide grenier			
Expo			
Autres ...			

10-PROJETS PRÉVUS DANS L'ANNÉE 2024

(Achat de matériels et aménagements spécifiques, nouvelles manifestations ou nouvelles activités et coûts prévus)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II. Pièces à joindre impérativement à votre dossier

ATTENTION : Seuls les dossiers correctement remplis et auxquels seront jointes toutes les pièces demandées (voir informations ci-dessous), seront traités.

Vous serez informé par courrier de la décision du Conseil Municipal.

II.1 Documents obligatoires systématiquement chaque année :

- 1-PV de l'assemblée générale annuelle (daté de 2023) comprenant un rapport moral et/ou d'activités.....
- 2-bilan financier de l'année (avec date d'arrêté des comptes en 2023 et faisant état de l'ensemble des comptes) avec le rapport financier de la dernière AG s'il en existe un.....
- 3-budget prévisionnel pour la saison 2023-2024 ou pour l'année 2024.....
- 4-RIB ou RIP à jour de l'association (*exigé annuellement par le Trésor Public*).....

II.2 Documents obligatoires pour la demande 2024 :

Les pièces suivantes sont nécessaires pour traiter les dossiers dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- aucun dossier de subvention déposé en 2023
- si un changement de statut ou de composition du Conseil d'Administration est intervenu entre-temps.

- 1- Composition du Conseil d'Administration, en précisant les membres du bureau.....
- 2-Statuts de l'association signés et à jour.....
- 3-récépissé de dépôt en Préfecture.....

Ayez la gentillesse de nous communiquer également toutes informations et tous documents complémentaires utiles à une bonne connaissance de votre association.

III. Procédure 2024

15/03/2024 : date limite de dépôt des dossiers

Avant le 31 mars 2023 :

- analyse par l'administration de la recevabilité des dossiers. Si dossier incomplet, un courrier sera adressé au demandeur pour lui signaler la non prise en compte de la demande jusqu'à réception de l'intégralité des documents nécessaires.
- analyse et de préparation du dossier par un groupe d'élus pour passage en conseil municipal.

Avril 2024 : vote des subventions en conseil municipal.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout dossier incomplet ou arrivé hors délai ne sera pas étudié.